



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de Charente-Maritime**
Secrétariat Général
N° 138-2021

Arrêté relatif à la composition du CTSD de la Charente-Maritime

La rectrice de l'académie de Poitiers,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2011 modifié portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté rectoral 269 2018 du 14 décembre 2018 portant répartition des sièges des organisations syndicales au Comité technique des services académiques et aux Comités techniques spéciaux départementaux de l'académie de Poitiers au vu des scrutins s'étant déroulés du 29 novembre au 06 décembre 2018,

Vu les propositions de la FSU-CGT du 7 octobre 2021,

Vu les propositions du FNEC FP-FO du 25 octobre 2021,

Arrête :

Article 1 : Sont désignés représentants des personnels au Comité technique spécial départemental de la Charente-Maritime :

En qualité de membres titulaires (10 membres) :

-Pour l'union FSU/CGT :

- Madame Christine ARCHAIMBAULT
- Madame Béatrice LECOMTE
- Monsieur Christian BOUTEAU
- Madame Nathalie MAILLET
- Monsieur Pascal GANDEMER

-Pour l'UNSA :

- Monsieur Pierre MIMET
- Monsieur François GAUDIN
- Madame Francine HAITCE

-Pour la FNEC-FP-FO :
- Madame Réjane TROUVE

-Pour le SNALC:
- Madame Nathalie LEVASSEUR

En qualité de membres suppléants (10 membres) :

-Pour l'union FSU/CGT :
- Monsieur Guy GRIZET
- Madame Christine GOURRIBON
- Monsieur Julien DANTON
- Monsieur Cyril NEGOVANOVIC
- Madame Sylvie LAULAN

-Pour l'UNSA :
- Madame Cécilia BETSCH
- Madame Anne VIDAL
- Madame Florence CHAMPENOIS

-Pour la FNEC-FP-FO :
- Monsieur Régis DURAND

-Pour le SNALC :
-Monsieur Aurélien BERTHELOT.

Article 2 : L'arrêté 49-2020 relatif à la désignation des membres du CTSD de la Charente-Maritime est abrogé.

Article 3 : La durée du mandat des représentants du personnel, à compter du 1^{er} janvier 2019, est fixée à 4 ans.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Poitiers, le 16 novembre 2021

La rectrice de l'académie de Poitiers

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

Jean-Jacques VIAL

Bénédicte ROBERT